

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **7 juillet 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	17	7	5

Date de convocation le **30 juin 2023**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, Mme Aurélie **FRONTERA**, M. Théo **VIGNON**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

Mme Najoua **AYACHE** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED** donne pouvoir à M. Hervé **NOUZET**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Théo **VIGNON**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Florian **CAMEL** donne pouvoir à M. Frédéric **SERRA**

Absents :

M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 - EFFECTIFS PÉRISCOLAIRES - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS

Afin d'assurer l'encadrement des enfants pendant les temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de procéder à des recrutements d'intervenants périscolaires durant l'année scolaire 2023-2024.

Ces agents contractuels seront recrutés en contrat à durée déterminée, sur le motif de l'accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Ils seront rémunérés par référence à l'échelon 8 de la grille indiciaire C1 afférente au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Le besoin en intervenants supplémentaires pour animer des activités périscolaires (garderie du matin, temps méridien, atelier du soir) est estimé à 4,65 Equivalents Temps Plein (ETP) sur les semaines scolaires, auquel il faut rajouter le besoin pour le Programme de Réussite Éducative (PRE) estimé à 0,21 ETP.

Les enseignants intervenants au sein des écoles de la commune pourront également assurer des heures d'études surveillées ou de surveillances (Décret 82-979 du 19 novembre 1982), à raison d'une heure et demi par jour par semaine scolaire. Ces enseignants seront rémunérés par la commune :

- indemnité d'un montant brut de 22,34 € pour des vacances effectuées en étude surveillée,
- indemnité d'un montant brut de 11,91 € pour des vacances effectuées en surveillance.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER pour l'année scolaire 2023-2024 :

- la création de 4,65 ETP de postes d'animateurs périscolaires contractuels non permanents,
- et 0,21 ETP pour le programme de réussite éducative ;

D'APPROUVER l'intervention et la rémunération des enseignants de la Ville pour la réalisation d'heures d'études surveillées ou de surveillances dans le cadre des temps périscolaires ;

DE DIRE que le montant de la dépense sera imputé au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 012 – charges de personnels et frais assimilés – aux articles et fonctions concernés.

Suffrages exprimés	24	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 juillet 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

